

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le président, j'étais à la Chambre et je n'ai pas entendu les explications de l'honorable député qui voulait poser la question de privilège. C'est assez difficile pour moi de juger s'il s'agissait ou non, *prima facie*, d'une question de privilège. Je me réfère aux dispositions de l'article 17(2) du Règlement qui prévoient qu'on doit poser la question à la première occasion. Toutefois, je ne sais pas ce que l'honorable député allait dire, et il est difficile pour moi de juger si oui ou non il posait la question de privilège. Je suggère respectueusement qu'on l'entende.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je crois... j'écoute et c'est bien ce que les honorables députés disent et l'honorable député de Gloucester (M. Breau), et je cite, disait qu'il était mal interprété. Si on se réfère à l'article 37 du Règlement, on lit bien qu'on ne peut pas interrompre le débat et surtout un député qui a déjà pris la parole ne peut pas prendre la parole de nouveau et dire qu'il a été mal interprété. Donc je donne la parole au député de Calgary-Centre (M. Andre).

[Traduction]

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

**M. Corbin:** Vous devez l'écouter, monsieur l'Orateur. Il doit être entendu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oh!

**M. Nystrom:** Désignez-le par son nom.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** J'ai donné la parole au député de Calgary-Centre et j'ai pris la décision qu'il n'y avait pas là matière à question de privilège et je ne peux donc permettre aucune discussion sur cette question. Le député de Calgary-Centre a la parole.

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Stanfield:** Obstruction.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Gloucester invoque le Règlement.

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, si les députés voulaient bien faire un peu de silence, j'essaye seulement de faire valoir un point de vue. Sans remettre en question votre décision d'ailleurs...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, vous avez déclaré dans votre décision que j'avais dit qu'on avait mal rapporté mes propos. Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à dire que je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le député de Calgary-Centre déformait mes propos. Je crois qu'un député...

● (2102)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je voudrais citer en entier le paragraphe 1 de l'article 37 du Règlement:

(1) Aucun député ne peut prendre la parole deux fois sur une même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée; mais il ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et aucun débat n'est permis sur son explication.

### *Pouvoir d'emprunt—Loi*

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, avant d'être interrompu de façon impolie à cinq ou six reprises, je disais donc que le raisonnement du député selon lequel le fléchissement du dollar est attribuable aux spéculateurs malveillants est totalement erroné. Si notre dollar baisse c'est parce que notre taux d'inflation est supérieur à celui de la plupart des pays industrialisés, parce que notre déficit public est plus élevé que celui de tout autre pays sauf l'Italie, et parce que le comité monétaire international manque totalement de confiance dans la capacité de nos dirigeants de gérer notre économie. C'est pour ces raisons que le dollar s'effrite et le secrétaire parlementaire le sait bien. Il sait pertinemment pourquoi le dollar cote à la baisse; il sait aussi que notre balance commerciale accuse un déficit énorme.

J'aimerais également revenir sur d'autres remarques faites par le député de Gloucester (M. Breau). Dans sa première déclaration il a dit qu'il était tout à fait raisonnable et même fort souhaitable que le gouvernement intervienne personnellement et directement dans l'économie, c'est-à-dire qu'il emprunte de l'argent, qu'il en prenne dans les caisses de l'État pour le réinvestir et effectuer du bon travail pour le compte des Canadiens. Voilà les termes de sa déclaration. C'est ce qu'il a dit. Il a affirmé que quiconque s'opposait à cela faisait preuve de méchanceté et de cruauté.

J'aimerais rappeler au député un discours prononcé par son chef le 1<sup>er</sup> août dernier. Comme ce n'est pas tellement loin, il devrait pouvoir s'en souvenir. A ce moment-là, le gouvernement fédéral préparait des élections. Peut-être que cela ne vaut qu'en période pré-électorale; peut-être ne devrions-nous pas croire ce que le premier ministre (M. Trudeau) nous a raconté après avoir changé d'avis au sujet des élections. Quoi qu'il en soit, il a dit:

Nous allons réduire de 2 milliards les dépenses actuelles et prévues...

Selon le député de Gloucester, c'est précisément la chose à ne pas faire, et c'est ce que le premier ministre a dit qu'il ferait dans son discours du 1<sup>er</sup> août. Le premier ministre a ajouté:

Nous allons atteindre un niveau de croissance zéro au sein de la fonction publique.

Le représentant de Gloucester pense que c'est terrible. Mais c'est ce que le premier ministre a promis à la télévision d'État le 1<sup>er</sup> août. Il a poursuivi en disant:

Nous supprimerons toute mesure et tout règlement qui constitue des incursions gouvernementales dans les affaires des particuliers ou des entreprises...

C'est ce que le premier ministre a promis à la télévision nationale le 1<sup>er</sup> août dernier. Il a dit aussi:

... Cela signifie que dans certains cas, nous remettons certaines fonctions au secteur privé...

C'est ce que le premier ministre a promis. Puis, il a poursuivi son discours en disant:

... Dans d'autres cas, cela signifiera que le gouvernement cessera de faire obstacle à l'initiative individuelle.

C'est ce qu'il a dit à la télévision nationale.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!